

Possibilités de prises en charge financière

Afin que les stagiaires puissent accéder aux formations, ADA France sollicite plusieurs sources de financement dont les fonds VIVEA qui sont destinés à accompagner les chefs d'entreprise du secteur agricole et leurs conjoints dans le développement de leurs compétences. Dans le cadre de leurs cotisations sociales, les contributions formation versées chaque année à la MSA par les professionnels et les cotisants solidaires sont mutualisées pour leur donner accès à ces journées de formation continue.

L'attestation MSA sera demandée pour assurer la prise en charge financière.

- En cas de doute sur votre éligibilité, vous devez vous procurer une attestation de régularité au fonds de formation VIVEA délivrée par votre MSA ou disponible sur votre espace personnel en ligne sur le site msa.fr.
- Certaines facilités existent afin de vous aider à suivre ces formations. Ainsi, lorsque vous partez en formation, vous pouvez faire appel au Service de Remplacement des Agriculteurs (SRA). Pour tout renseignement, contacter le [Service de Remplacement](#).

Porteurs de projet en apiculture

Les formations de créateurs et repreneurs d'entreprise indispensables à votre installation, peuvent être prises en charge par VIVEA si elles sont inscrites dans le document Plan de Professionnalisation Personnalisé remis par les conseillers d'un organisme habilité (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé – CEPPP).

- Plus d'infos sur le [site de VIVEA](#).

Formation continue des salariés des entreprises < 50 salariés

Pour favoriser le développement des compétences au sein des TPE-PME de moins de 50 salariés, OCAPIAT accompagne et soutient l'investissement des entreprises lorsqu'elles réalisent une action de formation externe.

- Dispositif [Boost'Compétences](#). Contactez formations@adafrance.org pour monter votre dossier.

Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle

France Travail propose des dispositifs permettant aux demandeurs d'emploi de se former, avec l'aide individuelle à la formation (AIF).

- Dispositif [AIF France Travail](#).